



Un employeur a t'il tous les droits

Par **letista**, le **29/10/2008 à 13:00**

BONJOUR!
Je vous explique mon problème. Voila j'ai mon concubin qui est embauché par une société de nettoyage de véhicule à domicile, actuellement l'activité régresse et son employeur lui fait faire n'importe quoi comme le pressing de la moquette de ses parents ou encore lorsqu'il pleut il lui demande à rentrer à la maison et bien sur c'est journée non travaillée ne sont pas payés. En à t'il le droit ?
Car vous comprenez si a chaque fois qu'il pleut, mon concubin n'est pas payé la il y aura un gros probleme car en fin de mois les charges personnelles elles ne diminuent pas?
En espérant que quelqu'un pourra m'aider et vous remerciant par avance.
Je vous prie d'agréer mes sincères salutations

Par **adama**, le **29/10/2008 à 14:24**

Bonjour,
L'employeur n'a pas tous les droits vis à vis de son employé.
Soit votre ami est recruté et payé pour les heures effectuées (en nombre) ou en fonction de la tâche qu'il a accompli.
S'il tombe d'accord sur cela , la rémunération est alors fixée.
S'il n'ya plus de boulot, parceque les temps sont rudes, il est sûr que le patron n'aura de quoi payer en retour.
Il appartient à votre ami de se trouver un autre travail, pour éviter de perdre son temps et rendre des services sans contre partie pour lui.